

## La Canard Enchaîné du 4 novembre 2009

### Comment les linceuls se font faire les poches

Petit manuel à l'usage du parfait croque-mort pour arnaquer les familles des défunts.

**ENTERRER** un proche, c'est pas une vie. Tanti qui vient du simple au triple, mais la vie et l'enterrement arnaquent à tous les étages.

Bien souvent les familles des défunts, subissant la loi de vendeurs ou bogues infatigables. Et rares sont celles qui comprennent les circonstances, moûtent les fournisseurs en conséquence.

La doléance n'est que plus amère, comme le cordo-

gation et vient d'être un site postulant sur Internet Compagnie.fr, la prestation qui se négocie en centimes ronds et chausures boucées qui arrivent en bord de Seine.

Mais, souvent, ce grand saut est le résultat d'une série de décisions arnaques qui s'ajoutent à la consommation. Et comme les devis prennent rarement en compte les prestations ar-

raires, des petits malins s'en donnent à cœur joie.

C'est ainsi que pour faire ce qui est une simple ouverture de compte, il faut payer de 200 à 300 euros.

Un ancien cadre d'une grosse entreprise de pompes funèbres, Bernard Maréchal, qui avait notamment géré pour sa belle-famille l'enterrement d'un défunt pendant la crise de 2003, s'est penché sur la

question et vient d'écrire un petit manuel à l'usage du parfait croque-mort pour arnaquer les familles des défunts.

Le manuel est intitulé "Petit manuel à l'usage du parfait croque-mort pour arnaquer les familles des défunts".

Il est divisé en sept chapitres, dont le premier est consacré à l'enterrement.

Le deuxième chapitre est consacré à la location d'un cercueil.

Le troisième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

Le quatrième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

Le cinquième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

Le sixième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

Le septième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

différence se justifie par un service très décent. Un personnel soigné et plus volontaire que d'autres. Mais, souvent, ce grand saut est le résultat d'une série de décisions arnaques qui s'ajoutent à la consommation. Et comme les devis prennent rarement en compte les prestations ar-

raires, des petits malins s'en donnent à cœur joie.

C'est ainsi que pour faire ce qui est une simple ouverture de compte, il faut payer de 200 à 300 euros.

Un ancien cadre d'une grosse entreprise de pompes funèbres, Bernard Maréchal, qui avait notamment géré pour sa belle-famille l'enterrement d'un défunt pendant la crise de 2003, s'est penché sur la

question et vient d'écrire un petit manuel à l'usage du parfait croque-mort pour arnaquer les familles des défunts.

Le manuel est intitulé "Petit manuel à l'usage du parfait croque-mort pour arnaquer les familles des défunts".

Il est divisé en sept chapitres, dont le premier est consacré à l'enterrement.

Le deuxième chapitre est consacré à la location d'un cercueil.

Le troisième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

Le quatrième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

Le cinquième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

Le sixième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

Le septième chapitre est consacré à la location d'un service funéraire.

le prix - prend la photo du quartier officiel.

L'une des plus jolies arnaques consiste à proposer des cercueils. Des marchands ambulants en passant - et en facturant - six, alors que quatre seulement sont nécessaires, une par porteur. Evidemment, les familles voyent les devis par le dos d'un proche et ne paient pas toujours le coût à faire le tour des maisons spéciales pour marchander le prix.

C'est pourquoi, en décembre 2008, le sénateur PS Jean-Pierre Bouché avait fait voter - à l'unanimité des députés et des sénateurs - une loi imposant la publication de devis types par les maires.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

Neuf mois plus tard, le décret d'application attend encore.

#### CHIRAC: MANIF DE SOUTIEN OU HALLOWEEN ?



#### LES ANCIENS PREMIERS MINISTRES DE CHIRAC SONT PRÉVENUS



#### Arnaque aux factures

Il faut un corbillard pour conduire la dépouille. L'un des leaders du marché de la mort en impose systématiquement un second. Quatre hommes sont impliqués pour porter le cercueil. L'entier funéraire en facturent bien plus que l'investissement du corbillard - compris dans